



LA DROITE ÉTUDIANTE POUR TA RÉUSSITE !

SUPPRIMER LA CVEC

Cette taxe étudiante de 100 € est injuste, opaque et ne profite qu'à une infime partie des étudiants.
Cet argent doit vous revenir !

INSTAURER LE TICKET RESTAURANT

Pourquoi le mettre en place ?

Pallier l'absence de restaurants CROUS et désengorger les files d'attente. Le ticket restaurant étudiant sera utilisable dans tous les commerces alimentaires.

Tous les étudiants inscrits dans un établissement français ont accès aux services CROUS



VOTE ! du 6 février à 8h
au 8 février à 17h

REPAS

Beaucoup d'étudiants sont encore dans des « zones blanches de restaurants crous », ne pouvant alors pas bénéficier d'un repas à tarif étudiant. Nous devons donc composer avec les commerces privés en proposant le système du ticket restaurant étudiant. Ce système permettra aussi de désengorger les files d'attentes dans les CROUS.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place un système de ticket restaurant étudiant, fondé sur le modèle utilisé en entreprise, pour le prix d'un repas Crous et utilisable dans les commerces (supermarchés, restaurants...).
- Ouvrir les restaurants Crous en soirée.
- Multiplier les restaurants conventionnés (repas à tarif étudiant) pour les établissements dépourvus d'infrastructures Crous.
- Autoriser tous les moyens de paiement dans les cafétérias Crous.
- Proposer dans les cafétérias Crous une restauration en bière locale.
- Améliorer la qualité des produits vendus, notamment en proposant davantage de produits locaux de saison.

NOS RÉALISATIONS

- Gel du montant du repas au Restaurant Crous
- Augmentation du nombre de places et rénovation de nombreuses cités U (plan campus)
- Versement des bourses à date fixe (le 5 du mois).
- Distributions alimentaires
- Travail constant avec le ministère et les parlementaires pour défendre les étudiants

DÉFENDRE NOS ÉCOLES

Les Prépas, Grandes Écoles, IUT et BTS sont aujourd'hui attaqués sur leurs modèles d'instruction. Nous sommes les seuls à défendre la diversité de nos filières, toujours dans un objectif d'excellence.

LOGEMENT

Le ministère s'est déjà engagé à rénover 100% des logements CROUS existants mais le temps passe et les étudiants attendent toujours de nouvelles constructions. Par exemple, nous le constatons en cette rentrée 2023 où les 430 000 étudiants qui logent à Paris ne se voient offrir que 7 700 places en résidence CROUS.

NOS PROPOSITIONS

- Rénover et réhabiliter les chambres CROUS sans augmenter le prix des loyers.
- Augmenter le montant des APL.
- Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de construire eux-même des logements étudiants dont ils seront les propriétaires.
- Agrandir l'offre de logements en proposant une politique étudiante avec le parc privé.
- Développer un guichet unique d'informations sur les aides dont bénéficient les étudiants (APL - Locapass - Garantie visale).
- Améliorer la garantie visale en allégeant les formalités de caution et de garantie.
- Proposer des mesures fiscales avantageuses pour encourager les propriétaires à louer aux étudiants.
- Stopper l'augmentation des charges d'électricité et d'eau pour les étudiants.
- Maintenir la sécurité autour des résidences étudiantes.
- Garantir une transparence dans l'attribution des logements CROUS.



BOURSE

Les chèques ponctuels et les distributions alimentaires ne sauraient constituer une aide durable face à la précarité des étudiants. La réforme des bourses, qui a débuté l'an dernier, doit être poursuivie pour arriver à une aide plus personnalisée et plus efficace.

NOS PROPOSITIONS

- Supprimer la taxe CVEC.
- Refonte totale du système d'attribution des bourses : linéariser les bourses pour mieux intégrer les classes moyennes.
- Lutter contre la fraude aux bourses (étudiants ne venant ni en cours ni aux examens).
- Instaurer des bourses au mérite, au sport et à la recherche.
- Développer le prêt étudiant à taux zéro garanti par l'État et remboursable qu'à partir du premier emploi.
- Maintenir le principe de la demi-part fiscale. Ce système vise à alléger la fiscalité de vos parents.
- Allonger la durée des allocations familiales jusqu'à 23 ans (5 ans d'études) contre 20 ans aujourd'hui.
- Mettre en place un guichet unique regroupant toutes les aides sociales étudiantes.
- Élargir la prime d'activité aux étudiants salariés.

